PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

G7
FRANCE
ÉVIAN
2026

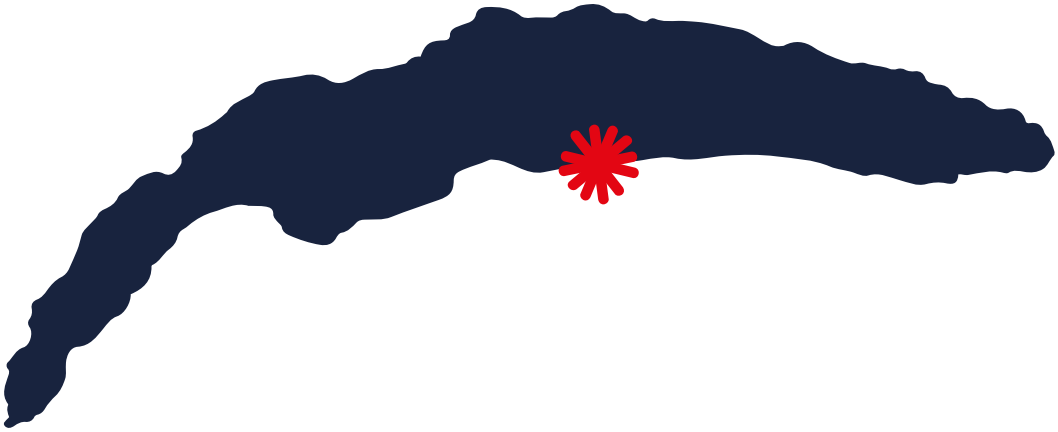

DOSSIER DE PRESSE

26 février 2026

Sommaire

Les enjeux du Sommet du G7, espace de dialogue entre les chefs d'État et de gouvernement.

Un Sommet au cœur du Chablais

Une opportunité pour la valorisation du territoire

Un dispositif de sécurité proportionné aux enjeux du Sommet et adapté pour préserver la vie locale

Les mesures de sécurité

La vie locale

Les moyens d'information de la population

Un Sommet au cœur du Chablais

23 ans après le Sommet du G8 d'Évian de 2003 et sept ans après le Sommet du G7 de Biarritz, Évian-Les-Bains accueillera de nouveau le Sommet international du G7.

Du **15** au **17** juin **2026**

Avec sept chefs d'État, la présidente de la Commission européenne et le président du Conseil Européen, la tenue de ce Sommet marquera un temps fort pour le département de la Haute-Savoie.

D'autres chefs d'État peuvent être conviés à prendre part à ce rendez-vous international.

Les enjeux du Sommet du G7, espace de dialogue entre les chefs d'État et de gouvernement.

Le « **Groupe des 7** » ou G7 est un groupe informel formé par la France sous la présidence de Valéry Giscard-d'Estaing, regroupant les grands pays industrialisés en 1975 : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. L'Union européenne est également pleinement associée aux travaux du G7 depuis 1977.

Les pays membres occupent à tour de rôle la présidence : l'État qui exerce la présidence du G7 détermine les grandes priorités et organise le sommet annuel des chefs d'États et de gouvernement. En 2026, c'est la France qui assure cette présidence. Elle accueillera le Sommet des chefs d'État du G7 à Évian du 15 au 17 juin 2026.

Les priorités portées par la France sont doubles : la résorption des déséquilibres globaux et la réforme du système de partenariats internationaux. Ces priorités guideront les travaux des différentes filières : Affaires étrangères, Commerce, Développement, Finances, Intérieur et Numérique.

Le G7 abordera également des enjeux majeurs tels que la résolution des crises géopolitiques, notamment le soutien à l'Ukraine, la protection de l'enfance, la lutte contre la criminalité organisée et la redéfinition des règles de la gouvernance mondiale. La France entend ainsi faire du G7 un espace de dialogue entre grandes puissances pour répondre aux défis économiques actuels, en associant des pays émergents et des acteurs engagés.

Une opportunité pour la valorisation du territoire

Le G7 est un événement d'envergure internationale qui permet de valoriser le département de la Haute-Savoie.

S'inscrivant dans l'empreinte de la ville d'Évian-les-Bains, dont l'histoire est marquée par une tradition d'accueil des Sommets internationaux, le G7 mettra à nouveau le département de la Haute-Savoie au centre de l'actualité. Neuvecelle et Publier accueilleront également l'événement.

Outre les retombées attendues en terme de renommée, le G7 est un facteur d'attractivité et permet de valoriser les potentialités du territoire : savoirs faire artisanaux, produits locaux et expertise des acteurs économiques pour accueillir les grands événements.

Ce sont en effet plusieurs milliers de journalistes et délégués internationaux qui seront attendus pendant les trois jours.

Afin d'accompagner les acteurs du territoire, un comité des partenaires a été mis en place par la préfecture permettant de placer la valorisation des atouts économiques de la Haute-Savoie au cœur du Sommet.

Un dispositif de sécurité proportionné aux enjeux du Sommet et adapté pour préserver la vie locale

La responsabilité de la France en tant que pays hôte du G7 est d'assurer la sécurité des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que leurs délégations, en garantissant la tenue des échanges dans les meilleures conditions de sécurité.

L'ensemble des mesures mises en œuvre sous la responsabilité de la préfète de la Haute-Savoie, en collaboration avec le Secrétariat général de la Présidence française du G7 (SG PFG7) pour les sites de la "zone Sommet", est strictement adapté aux enjeux de sécurité. Ces dispositions ont également pour but de maintenir la tranquillité au quotidien pour les résidents d'Evian-les-Bains ainsi que pour l'ensemble des habitants du département.

La situation frontalière du Chablais constitue un enjeu essentiel à prendre en compte. Les mesures mises en œuvre visent à assurer la continuité de la vie locale, en particulier en garantissant la bonne régulation des flux de circulation.

Les mesures de sécurité

Pour assurer la sécurité de l'événement et de la vie locale, il est nécessaire de mettre en place des mesures de restriction ou d'interdiction des accès sur certaines zones proches du Sommet.

Ces mesures se traduisent par l'instauration de deux zones dont le périmètre a été travaillé de concert avec les forces de sécurité intérieure et de secours.

Les périmètres exacts, comprenant les indications des rues et voiries concernées par la **zone Sommet** et la **zone de protection élargie**, seront précisés ultérieurement.

Zone Sommet

réservée à certaines catégories de personnes et où la protection est renforcée

Zone de protection élargie

plus large, moins restrictive mais soumise à présentation d'une autorisation d'accès

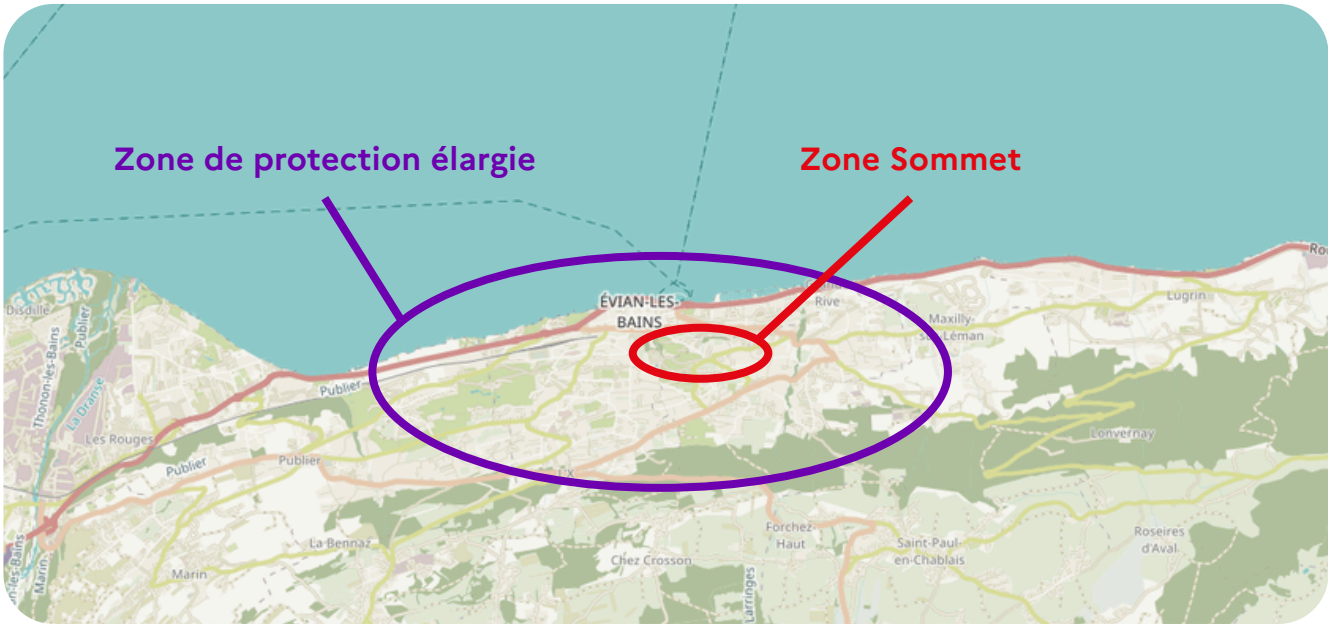

La “Zone Sommet”

Cette zone couvre les lieux de tenue du Sommet et ses abords immédiats, autour de l’*Évian Resort*. Elle est strictement réservée aux chefs d’État et de gouvernement, ainsi que leur délégation, et aux personnes habilitées par les équipes organisatrices du G7.

Les principes d’accès à cette zone :

- L’accès à cette zone sera réservé aux seules personnes bénéficiant d’une **accréditation** : délégations officielles et journalistes, notamment. Les non-résidents (y compris les piétons) ne pourront pas accéder à cette zone.

- Des mesures d’interdiction de circulation et de stationnement des véhicules seront mises en place pour des raisons de sécurité : aucun véhicule ne pourra se stationner au sein de la zone et il sera demandé aux résidents de stationner leurs véhicules en limite de la zone.

L’**accréditation** est un document délivré après vérification de l’identité et des raisons de l’accès par les organisateurs du Sommet selon des modalités qui seront précisées aux personnes directement concernées.

Toute personne, quelle que soit sa qualité (représentants des délégations, journalistes, personnels salariés de l’*Évian Resort* ou prestataires) et quels qu’en soient les motifs devra être muni de cette **accréditation**.

Cette zone sera activée du **jeudi 11 juin à 00h00 (nuit du mercredi au jeudi) jusqu’au mercredi 17 juin à 20h00** (heure susceptible de modifications ultérieures).

La “Zone de protection élargie”

Cette **zone de protection élargie** concerne un périmètre plus étendu, permettant de contrôler les accès et les circulations sur un périmètre englobant la commune d’Évian-les-Bains, ainsi que celles de Neuvecelle et de Publier pour les parties abritant les autres lieux du Sommet.

Au sein de cette zone et pour y accéder, les résidents et les ayants-droits (salariés, professionnels de santé, commerçants…) devront avoir sollicité préalablement une **autorisation d’accès**.

Cette **autorisation** se manifeste par l’attribution d’un **QR code,** obligatoire pour l’ensemble des usagers, piétons et véhicules de tout type amenés à circuler ou séjourner au sein de la **zone de protection élargie**.

Ce système a déjà été utilisé pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

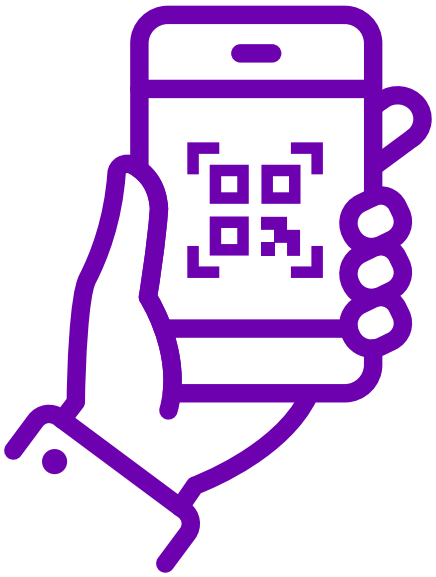

Des **points de contrôle** seront mis en place sur la périmétrie de la zone et au sein de la zone, permettant de vérifier la possession des **autorisations d'accès**. Une pièce d'identité pourra être demandée lors du contrôle. Ces contrôles pourront concerner les personnes et les véhicules circulant au sein de la zone.

Les résidents de cette zone pourront circuler librement, sortir et entrer à leur guise, sous réserve qu'ils soient bien en possession de l'**autorisation** nécessaire.

Comme précisé plus haut, cette **autorisation** prendra la forme d'un **QR code** qui devra être demandé en amont par Internet. Les liens de la plateforme de demande des **QR codes** seront précisés ultérieurement, la mise en place prévisionnelle étant programmée au mois de mai.

Ainsi, toutes les personnes ayant à se rendre dans la **zone de protection élargie** ou à la traverser sans s'y arrêter devront au préalable avoir effectué cette formalité d'enregistrement pour obtenir le **QR code**.

Les personnes demeurant en **zone de protection élargie**, et qui n'auraient pas à la quitter pour leurs déplacements pendant la période du 11 au 17 juin doivent tout de même s'enregistrer afin d'obtenir le **QR code**.

À RETENIR

En **zone Sommet**, une **accréditation** est obligatoire.

Elle est délivrée après vérification de l'identité et des motifs d'entrée.

En **zone de protection élargie**, un **QR code** **est obligatoire**.

Les **zone Sommet** et **zone de protection élargie** seront activées du **jeudi 11 juin à 00h00 (nuit du mercredi au jeudi) jusqu'au mercredi 17 juin à 20h00** (heure susceptible de modifications ultérieures).

Autres zones à protection renforcée

Au-delà des **zone Sommet** et **zone de protection élargie**, les accès sont libres et ne nécessitent ni **accréditation**, ni **autorisation** par **QR code**.

Des contrôles classiques pourront être réalisés par les forces de l'ordre.

En fonction des nécessités et des risques liés à la sécurité, des mesures complémentaires et temporaires pourront être prises dans de nouvelles zones du territoire.

La vie locale

Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour assurer la sécurité du Sommet et préserver l'ordre ainsi que la tranquillité public. Les mesures seront strictement proportionnées aux enjeux. Elles entraîneront des restrictions de circulation et des modifications dans l'organisation de la vie quotidienne des habitants d'Évian-les-Bains, de Neuvecelle et Publier.

La préfète de la Haute-Savoie a cependant veillé à maintenir un juste équilibre pour concilier les impératifs de sécurité avec les besoins du quotidien. Cela concerne aussi bien les habitants locaux que ceux de l'agglomération, ainsi que les frontaliers travaillant en Suisse.

Des échanges sont en cours avec les autorités suisses afin d'organiser les dispositifs de tenue de la frontière et les modalités de maintien des navettes lacustres, sur lesquelles repose une partie des flux frontaliers.

Crédit : Édouard Guibaud et Hôtel Royal

Se déplacer du 11 juin au 17 juin

PAR LA ROUTE

Les flux routiers par la RD 1005 Ouest-Est et Est-Ouest seront maintenus, sous condition de présentation du **QR code** aux points de contrôle qui seront installés en bordure de la **zone de protection élargie**. L'entrée au sein de la zone prendra du temps (vérification du **QR code**, de l'identité et fouille du véhicule).

Un engorgement des axes routiers traversant le Chablais est à prévoir, ce qui pourrait entraîner des difficultés de circulation.

Des itinéraires substitutifs dits "de grande maille" seront donc instaurés, en lien étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et les gestionnaires routiers. Ils impliqueront un allongement des temps de trajet.

Les usagers sont donc invités, dans la mesure du possible, à utiliser les itinéraires de substitution. Ces itinéraires feront l'objet d'un balisage et d'une information adaptée, en lien avec les gestionnaires de voiries.

PAR LE TRAIN

Les liaisons ferroviaires entre Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains seront interrompues du 11 juin à 00h00 (nuit du mercredi au jeudi) au 17 juin inclus.

Des solutions de transport alternatives seront mises en place et précisées prochainement.

PAR LES DESSERTES LACUSTRES POUR LES FLUX FRONTALIERS

Les contraintes de sécurité imposent une gestion adaptée des circulations sur le lac Léman.

La navigation et toute autre activité nautique seront interdites sur une zone définie du lac pour des raisons de sécurité frontalière.

Cette zone impliquera la fermeture du débarcadère d'Évian-les-Bains, qui ne pourra donc pas être utilisé pour la desserte de la ligne CGN N1 "Évian-Lausanne".

Un travail est en cours avec les autorités organisatrices de la mobilité et les responsables d'exploitation CGN pour identifier les points de report possibles. Des horaires ajustés et des zones dédiées pour le départ et l'arrivée des navettes sur les rives françaises pourront être instaurés.

PAR LES AIRS

L'accès au département de la Haute-Savoie par l'aérodrome d'Annecy ou l'aéroport international de Genève ne sera pas affecté.

Un dispositif de protection aérienne emportera cependant des restrictions et interdictions d'accès à l'espace aérien.

À RETENIR

L'accès par la RD 1005 sera toujours rendu possible. Les contrôles mis en place rendront toutefois son accès plus difficile. Il est par conséquent recommandé d'emprunter les itinéraires de substitution.

Les liaisons ferroviaires au sein de la **zone de protection élargie** sont interrompues.

Le débarcadère d'Évian-les-Bains pour les navettes lacustres sera fermé.

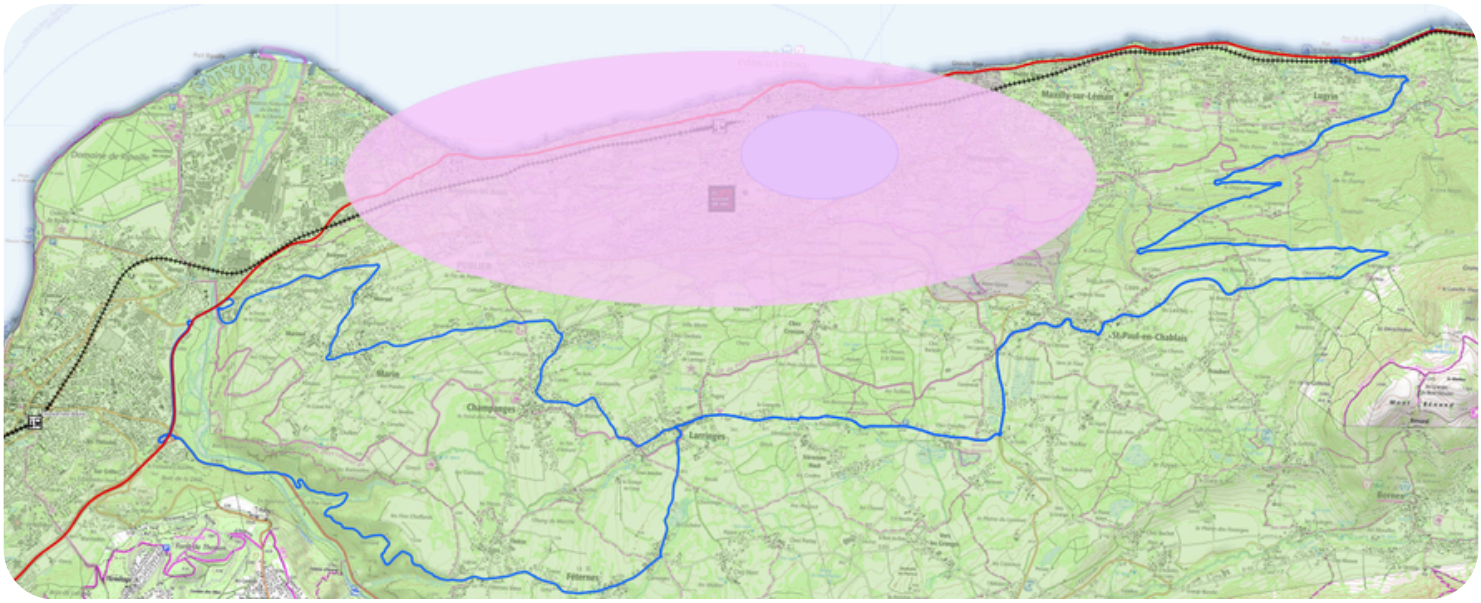

Légende

- **Zone de protection élargie**
- Itinéraire rouge (déconseillé)
- Itinéraire de substitution (conseillé)

EN COURS DE CONSOLIDATION

La vie scolaire

POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les écoles maternelles et élémentaires fonctionneront normalement, à l'exception des écoles publiques du centre à Évian-les-Bains : maternelle (67 élèves) et élémentaire (114 élèves), ainsi que l'école primaire publique Robert Magnin de Neuvecelle (299 élèves) et l'école privée Saint-Bruno (298 élèves).

La continuité pédagogique et l'accueil des enfants seront assurés. Les modalités seront prochainement transmises aux parents concernés.

POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le collège privé Saint-Bruno (294 élèves) et le collège public des Rives du Léman (873 élèves) seront fermés ***a minima*** du **15 au 17 juin 2026**.

Le lycée public Anna de Noailles (919 élèves) sera fermé à compter du **mercredi 10 juin** à l'issue des cours et son **internat restera ouvert** (72 élèves).

La continuité pédagogique sera assurée. Les modalités transmises prochainement aux parents concernés.

Les 348 élèves de seconde seront en stage du 15 au 26 juin.

POUR LE BACCALAURÉAT

Le Sommet du G7 se tiendra pendant la période des épreuves du baccalauréat prévues du 11 au 18 juin. L'activation des zones de protection prendra effet dès le jeudi 11 juin à 00h00 et emportera donc des conséquences sur l'organisation des épreuves.

Ainsi, les épreuves écrites anticipées de Français, de Mathématiques, de Philosophie et des Spécialités prévues les 11 et 12 juin, seront passées par les candidats d'Évian-les-Bains (scolaires, individuels et CNED) au centre d'examen du lycée de la Versoie à Thonon-les-Bains.

Les épreuves orales se dérouleront normalement à compter du 22 juin au lycée Anna de Noailles pour les candidats concernés.

En lien avec l'Éducation nationale, la préfecture de la Haute-Savoie fournira les **QR codes** aux bacheliers.

Les élèves n'auront donc pas de démarche individuelle à effectuer.

Des bus scolaires spécialement affrétés seront mis en place pour faciliter l'accès au centre d'examen thononais. Leurs modalités (horaires, arrêts, etc.) seront communiquées prochainement.

Les services veilleront à la bonne organisation de l'acheminement des bus vers le centre d'examen, afin de prendre en compte d'éventuelles difficultés de circulation.

L’économie locale

Les commerces pourront demeurer ouverts dans toutes les zones concernées par le sommet.

A ce jour, aucune fermeture imposée des commerces n'est prévue au sein de la **zone de protection élargie**.

Des restrictions de circulation pour les poids-lourds, en particulier ceux transportant des matières dangereuses, pourront être mises en place avant et pendant le sommet. Ces mesures concerneront l'ensemble de la **zone de protection élargie**. Les livraisons par poids-lourds pourraient être limitées à des créneaux horaires nocturnes.

Il est fortement recommandé aux commerces de prévoir l’alimentation de leurs stocks, en anticipant autant que possible leurs livraisons.

Les loisirs

Les mesures de sécurité concernent également le lac Léman et les activités aéronautiques privées :

- Certaines activités sportives pourront être interdites sur la partie française du lac dès le 11 juin et pendant toute la durée du sommet dans toute la **zone de protection élargie**.

- Une interdiction de vol pour les activités aéronautiques sera prise.

- L'organisation des manifestations festives, culturelles ou sportives est, par ailleurs, à proscrire pour les communes d'Évian-les-Bains, Neuvecelle et Publier sur toute la période du sommet du G7.

Toutes les informations concernant le Sommet du G7

sont à retrouver sur notre site internet :

https://www.haute-savoie.gouv.fr/

L'État s'engage au plus proche de vous

@Prefet74

@Préfecture de la Haute-Savoie

@Prefet74

@Préfecture de la Haute-Savoie

https://www.haute-savoie.gouv.fr/

Contact

Bureau de la Représentation et de la Communication de l'État

pref-communication@haute-savoie.gouv.fr